

APPEL À PROJETS

2024)))



Développement des CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

Outil phare du Pacte pour une alimentation locale et durable. Cet appel à projets accompagne les projets innovants de coopérations économiques et de développements de solutions logistiques.



pour une alimentation durable et locale NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

A.A.P. Développement des circuits alimentaires locaux en Nouvelle-Aquitaine

Quels sont les objectifs ?

- » structurer les filières alimentaires locales en Nouvelle-Aquitaine, contribuant au développement économique et à l'emploi dans les territoires ;
- » réorienter les productions pour optimiser la création de valeur sur les exploitations agricoles et les territoires (recherches de nouvelles productions, meilleure valorisation de productions existantes, nouveaux débouchés...);
- » expérimenter et développer de nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement et de distribution ;
- » développer de nouveaux outils de transformation, de stockage, de distribution et de commercialisation collectifs ;
- » développer des circuits alimentaires locaux diversifiés, prenant en compte l'ensemble des acteurs, de l'amont à l'aval de la filière ;
- » développer la consommation en produits locaux, de qualité et/ou bio, dans les différents marchés régionaux (restauration hors domicile, restauration collective, grandes et moyennes surfaces).

Qui peut en bénéficier ?

Des groupes structurés ou en cours de structuration autour de projets opérationnels et innovants.

Les membres du groupe projet peuvent être :

- des producteurs et/ou leurs groupements, des transformateurs ;
- des organismes professionnels de la filière alimentaire ;
- des acteurs de la distribution et du commerce ;
- des collectivités territoriales (en tant que partenaires) ;
- toute autre entité dont l'activité contribue au développement de circuits alimentaires locaux...

Pour tout renseignement :

■ Région Nouvelle-Aquitaine
Stéphane MARTEAU
stephane.marteau@nouvelle-aquitaine.fr

Dépenses

éligibles

- Ingénierie chargée de l'animation du projet
- Prestations externes (études, formation, communication...)

Retrouvez toutes les conditions d'éligibilité sur les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez les lauréats des éditions précédentes

Ouverture

de l'AAP

10/02/2024

Date limite

de dépôt de dossier

30/04/2024

+ d'info

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr